



FAITES DÉCOLLER VOS PROJETS

DÉCOUVREZ NOS AIDES FINANCIÈRES AUX ENTREPRISES

Dans le cadre de sa politique de **développement économique**, la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy a mis en place **deux dispositifs d'aide** directe aux entreprises :

Fonds Devco / Aide aux petites entreprises locales

Pour qui ?

Pour les **petites** entreprises implantées **sur le territoire** ayant moins de 10 salariés et un chiffre d'affaire inférieur à 1 000 000 €.

Pour quoi ?

Toute dépense visant à **améliorer la productivité**, à **rénover** les locaux, à acheter du **nouveau matériel**, etc.

Combien ?

L'aide est fixée à **10 ou 20%** des dépenses éligibles pour un plafond de **8 000 €**.

Toute dépense effectuée avant l'admission du dossier n'est plus éligible aux aides.
Certaines activités et formes juridiques ne sont pas éligibles à ce dispositif.

Fonds Émergence / Aide aux nouveaux entrepreneurs

Pour qui ?

Pour les **entreprises de moins de 2 ans**, en cours de création ou de reprise.

Pour quoi ?

Consolidation des fonds propres de la nouvelle entreprise lors du lancement de l'activité.

Combien ?

L'aide peut aller de **1 500€ à 15 000€** selon les besoins spécifiques de chaque projet.

Certaines activités et formes juridiques ne sont pas éligibles à ce dispositif.

Réglements complets sur www.paysdesainteloy.fr